

# Élimination des cendres

## Soyons vigilants !

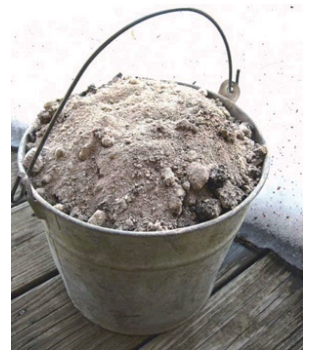


**Pour lutter contre les risques d'incendie :**

**Merci de ne pas jeter les cendres de cheminées dans les conteneurs semi-enterrés, les bacs et les chalets poubelles.**



**Les cendres peuvent être collectées dans les déchetteries une fois refroidies. Elles sont équipées de bennes pour les recevoir en toute sécurité.**



**Le résidu est aussi un bon composte pour les jardins et potagers. Il contient des minéraux et nutriments utiles pour les plantes comme le Magnésium et le Potassium.**

**Service Environnement-Déchets**  
**04.79.41.01.63**

Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise  
8 rue Célestin Freppaz BP n°1 - 73 707 SEEZ cedex  
Tél : 04.79.41.01.63 - Fax : 04.79.41.06.77

